



Separation et vente bien immobilier

Par **c_tam**, le **23/02/2009 à 16:35**

Bonjour,
Depuis septembre je cherche une solution, je suis séparée d'avec mon conjoint mais nous vivons encore sous le même toit, cela devient ingérable. Je désire racheter sa part, il s'y refuse tout comme vendre la maison et ne peut se permettre de racheter ma part.
Que puis je faire ?
J'ai entendu dire que je pouvais devant le notaire m'engager à terminer à mon seul nom l'emprunt contracté initialement aux deux noms. Est ce réellement possible et quelqu'un peut-il me dire ce qu'est la liquidation de la communauté.

Par **Paula**, le **24/02/2009 à 11:05**

Bonjour,
La liquidation de la communauté intervient, par Notaire, après une décision de divorce devenue définitive.
Jusque là, seul un arrangement à l'amiable peut vous sortir de "l'impasse".
Cordialement